

PRIX DE L'ABONNEMENT
POUR LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.
Hors du Département, 1 f. de plus par trimestre.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.
LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres
et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus
de signatures connues.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6,
au 1^{er}.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs
de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas,
n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUE-DE-
NUNCQUES, rue Lepelletier, 5.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être
adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en
chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 30 OCTOBRE 1845.

DES EAUX DE LYON.

La question des eaux vient d'entrer dans une nouvelle phase. Prenez garde, cela ne veut pas dire qu'elle ait fait un pas en avant, qu'elle soit plus près de sa solution; n'allez pas concevoir des espérances qui ne doivent pas se réaliser. Jusqu'ici, le Censeur ardent des eaux de Royes, partisan déterminé d'une concession à une compagnie, système dont la France peut comprendre déjà une partie des dangers, M. le maire de Lyon semblait néanmoins décidé à se soumettre au vœu de la majorité du conseil municipal. Dans une séance qui a laissé des souvenirs, il avait annoncé qu'il donnerait sa démission si son opinion ne triomphait pas, qu'il se retirerait plutôt que de donner des eaux à Lyon dans un autre système que le sien.

Le conseil municipal ne parut pas effrayé de cette perspective de retraite. Le Censeur releva les paroles de M. le maire, et elles ne jetèrent pas la moindre agitation dans les esprits; on les trouva quelque peu vaines, on y vit un certain dédain de la majorité, et on se dit que si M. le maire se retirait, les affaires n'iraient pas plus mal, et que celle des eaux en particulier y gagnerait quelque chose. Le magistrat qui avait joué au ministre en posant une question de cabinet n'entraîna personne; il comprit qu'il avait manqué son effet, et retira ses paroles.

On pouvait croire qu'éclairé par cette petite expérience, M. le maire de Lyon, autrefois distingué dans le parti libéral, comprendrait qu'il devait se soumettre à la loi des majorités; que, nommé par les citoyens, il n'était pas entré au conseil municipal avec des droits supérieurs à ceux des conseillers; que le choix du ministre, en le faisant maire, l'avait créé le chef, le président du conseil, et non pas son maître. Il n'en fut rien, M. le maire n'a rien compris de tout cela, et s'il a retiré sa menace de démission, c'est tout simplement dans l'espérance de faire triompher une opinion, des projets repoussés par tous les citoyens.

Une commission a été nommée au sein du conseil municipal pour s'occuper de la question des eaux; une expérience que nous regardons comme décisive dans le système d'une distribution d'eau du Rhône a été faite à Saint-Clair; la session dernière a retenu le magistrat loin de sa mairie, loin de son administration; la session prochaine va l'éloigner encore; voilà quatre mois cependant que les députés sont de retour; tout le monde pensait que M. le maire profiterait de cet intervalle pour faire décider enfin cette question des eaux; il y a trois quarts de siècle qu'on s'en occupe, et si elle n'est pas suffisamment étudiée, il est probable qu'elle ne le sera jamais. Jusqu'à ce moment M. le maire a gardé le silence.

La question de limpidité des eaux du Rhône a été résolue par l'expérience de Saint-Clair. Il est démontré que ces eaux ne filtrent seules à travers des couches de gravier et arrivent dans un puisard à l'état de limpidité complète.

Les partisans de ces malheureuses eaux de Royes, dont la dérivation déposséderait vingt industries et coûterait si cher à

la ville, prétendaient que les eaux du Rhône avaient une température trop élevée pour être agréables; la commission hydrographique instituée à Lyon, et dont on ne mettra pas en doute les lumières, s'est transportée le 25 août au puisard de Saint-Clair pour faire des expériences sur la température des eaux, et voici les termes d'un rapport que son président a bien voulu nous adresser; nous avons attendu, pour en faire usage, un moment opportun.

« ... Nous nous sommes transportés au bord du puisard le 25 août, à trois heures après midi. L'eau du puisard est bleue » comme celle du lac de Genève, parfaitement limpide, aussi » bien que celle rejetée par la pompe. Pour le goût, elle ne » diffère pas des meilleures eaux de source.

« Quant à la température observée à l'aide d'un bon thermomètre, voici ce que nous avons reconnu :

» L'air atmosphérique à l'ombre était à . . . + 20°
» L'eau du Rhône, dans le courant du fleuve, à + 18° 5
» L'eau du puisard à la surface, à . . . + 18° 5
» L'eau rejetée par la pompe, à . . . + 14°

« On est étonné au premier abord de voir que l'eau rejetée » par la pompe soit plus fraîche que celle du puisard; mais il » il faut faire attention que ce puisard n'est pas couvert, que » les rayons du soleil échauffent la surface de l'eau, que cette » eau n'étant point agitée, les molécules les plus froides étant » les plus denses, restent dans le fond où arrive le tube aspira- » teur de la pompe. Il n'est pas douteux que ce puisard étant » couvert d'une voûte et d'une couche épaisse de gravier, la » température de l'eau s'y maintiendrait au-dessous de 14°, » peut-être à 12°, qui est la température moyenne de nos » sources. »

Il nous semble qu'après de pareilles expériences, après les discussions si graves et si longues du conseil municipal, après ses délibérations, ses votes précis, positifs, il convenait enfin de se rendre, de renoncer à un mauvais système, d'adopter franchement celui de la majorité, et de donner des eaux potables à une ville qui en est toute enveloppée. M. le maire n'a pas partagé cette opinion; mais s'il n'a rien fait dans l'intérêt réel de la cité, il a travaillé tout bas dans l'intérêt des eaux de Royes.

La commission nommée par le conseil municipal s'est transportée à Saint-Clair afin de juger, à la vue de l'essai tenté depuis deux mois et demi, de ce qu'on peut obtenir du Rhône; on assure que la majorité est disposée à admettre ce système. M. le maire a voulu détruire ou du moins contrebalancer l'effet d'un rapport favorable, et il a nommé d'office, sans y être invité par le conseil municipal, sans avoir dès-lors aucun droit à faire cette nomination, une sous-commission dans laquelle il a fait entrer l'auteur d'un volume écrit en faveur des eaux de Royes. Cette commission s'est rendue une seule fois, nous assure-t-on, au puisard de Saint-Clair, s'y est à peine arrêtée, et a rédigé un rapport dans lequel il est dit que, dans l'état actuel des choses, elle ne peut pas se livrer à des expériences.

Un tel rapport ne donnera pas des armes bien puissantes à M. le maire en faveur de la compagnie de Royes, mais nous

craignons que ce magistrat s'en serve pour obtenir ou motiver encore des ajournements. Ainsi, le conseil municipal aura nommé une commission, M. le maire l'aura annihilée par une sous-commission; cela n'est ni légal ni convenable, et le conseil manquerait de dignité s'il n'adressait pas des interpellations au chef de l'administration.

Lyon est peut-être la seule ville en France où puissent se passer des faits aussi étranges. Toute la cité demande des eaux potables; deux systèmes sont en présence; l'immense majorité repousse les eaux de Royes, et se prononce pour un système qui déverserait dans la ville des eaux puisées dans le Rhône; le conseil municipal l'adopte, prend des délibérations, vote à plusieurs reprises et toujours dans le même sens, et voilà tantôt sept ans qu'une compagnie tient en échec le conseil municipal et prive d'eau la ville de Lyon. Pendant ce temps, Marseille bâtit l'aqueduc de Roquefavour, un travail de Romains, plus beau que le pont du Gard; Nîmes exhume les restes des aqueducs dont les légions romaines ont sillonné son territoire, et les restaure pour s'en servir bientôt; Lyon, baignée, inondée quelquefois par deux fleuves, enveloppée au nord, à l'ouest, au sud par de magnifiques restes d'aqueducs, la plus belle ligne qui en France ait résisté à l'action du temps, Lyon manque d'eau potable. Ce fait incroyable, dont nous sommes redevables à l'ancienne administration préfectorale et à l'administration municipale actuelle, menace de se prolonger jusqu'à ce que, de guerre lasse, on ait acheté les eaux de Royes. Quel intérêt inconnu s'agite donc là-dessous?

Tout le monde a pu lire à la quatrième page des journaux l'annonce d'une compagnie de chemins de fer qui s'est présentée au public sous le titre très respectable de *Compagnie des receveurs généraux*. Cette compagnie s'est constituée en vue de soumissionner le chemin de fer de Paris à Lyon et celui d'Avignon, pour l'exécution desquels il lui faudra un capital de 310 millions. C'est donc, si elle est adjudicataire, un total de 620.000 actions qu'elle aura à émettre sur la place, et avec lesquelles elle pourra, comme toutes les compagnies, se livrer à toute l'ardeur et à toutes les fantaisies de la spéculation.

Nous n'avons pas, jusqu'à présent, parlé de l'existence de la compagnie des receveurs généraux, parce qu'avant de présenter les tristes et graves réflexions que son avènement sur le terrain de la Bourse nous avait inspirées, nous voulions savoir si le gouvernement ne l'étoufferait pas dans son germe et n'empêcherait pas un scandale déjà grand d'aller plus loin. Ce que nous espérons de la sagesse et de la prudence du gouvernement, nous ne l'avons pas vu se réaliser; aucune mesure qui indiquât de sa part le moindre souci de la sécurité des deniers publics n'a été prise, et la compagnie des receveurs généraux continue à recruter une clientèle nombreuse et dont nous apprécions très bien l'empressement et la confiance.

Si M. le ministre des finances était intervenu pour ordonner aux comptables supérieurs de son administration de dissoudre leur compagnie, nous l'eussions sincèrement loué d'un acte qui lui eût fait honneur. Mais, loin de prendre une semblable résolution, il paraît que c'est sous son patronage que s'est formée la compagnie des receveurs généraux. Le *Constitutionnel* assure ce matin que c'est M. Lacave-Laplagne qui a rédigé, qui a corrigé la circulaire

FEUILLETON DU CENSEUR. — 31 OCTOBRE.

LA CHUTE D'UN ANGE.

Deux jeunes filles aux lèvres roses et souriantes, aux yeux noirs et brillants, se rencontrèrent sur le boulevard. La plus jeune, Maria, passa sous celui de Julie, son amie d'enfance, la confidente de presque toutes ses pensées; nous disons presque toutes, car, depuis quelque temps, il en était une qui obsédait la pauvre enfant et qu'elle n'osait pas s'avouer elle-même.

— D'où viens-tu donc, Julie, demanda Maria, toi toujours enfermée, toujours assise à travailler, sans jamais prendre le temps de respirer?

— Je viens, dit Julie avec un sourire doux et un peu triste, de rentrer de l'ouvrage.

— Oh! avec toi, toujours de l'ouvrage! reprit Maria d'un petit air moqueur. On ne te voit plus, c'est mal; viens donc un moment chez moi. J'étais sortie parce que j'avais mal à la tête; donne-moi une heure au moins pour que nous causions ensemble.

Julienne voulait s'en défendre; mais Maria mit tant de grâce dans ses avances, qu'elle céda à la jeune fille, et, riieuses, fraîches comme les fleurs des champs, légères comme des oiseaux, elles suivirent les boulevards, arrivèrent rue Saint-Denis et s'arrêtèrent devant la maison qu'habitait Maria. Un bond la belle enfant, entraînant Julie, fut au bout de son allée, et, se retournant une chassonnette, elle allait gravir les six étages, lorsque la portière l'arrêta avec ces mots :

— Madame Maria, une lettre pour vous.

Maria s'arrêta brusquement; tout son joli visage s'altéra; elle tendit une main tremblante, prit la lettre, parut hésiter un moment, puis, respirant avec effort :

— Merci, madame Marin, dit-elle d'une voix basse et émue; je sais ce que c'est.

Et elle mit la lettre dans sa poche.

La vieille portière secoua la tête d'un air mécontent; elle aurait voulu, à cette femme, que Maria refusât cette lettre qu'un groom avait apportée.

Les deux jeunes filles montèrent jusqu'à la petite mansarde de Maria, dont le désordre parut surprendre péniblement Julie. La maîtresse de la chambre venait de perdre tout son enjouement; elle s'assit avec une sorte d'abattement. Son amie, prenant place près d'elle, s'empara d'une de ses mains, et lui parlant avec affection :

— Certainement, Maria, dit-elle, tu me caches quelque chose. Il y a quelque temps déjà que j'ai remarqué des inégalités dans ton caractère. Tout ce que tu étais si gaie, et maintenant te voilà triste et embarrassée. Est-ce que cette lettre que tu viens de recevoir ?

— Cette lettre? dit Maria en tressaillant, oh! non... c'est une commande... pour l'ouvrage que l'on me propose...

— Comment le sais-tu ? Tu ne l'as pas lue.

— Non, mais j'ai reconnu l'écriture.

Et, pendant qu'elle parlait, sa main tremblante pressait dans sa poche la petite lettre qu'elle brûlait peut-être de lire.

— Alors, fit Julie avec effort, tu as peut-être à te plaindre de ton fiancé... de M. André.

— André?... oh! non, dit Maria avec vivacité; il est bon, bien bon... et il m'aime aussi, lui... de toute son âme... N'est-ce pas, Julie, que je serai bien heureuse avec lui, que ce sera un bon mari? N'est-ce pas qu'il vaut mieux rester pauvre et honnête femme que de céder à ces vagues desirs d'opulence qui s'emparent quelquefois de notre cœur, qui nous dévorent, et souvent nous font mépriser l'offre d'un bonheur obscur, qui cesse de nous plaire, mon Dieu! en dépit de nous-mêmes?...

— Que veux-tu dire?... D'où vient cette agitation, ce trouble?

— Moi... non, je ne veux rien dire... je veux te parler d'André, te dire comme je l'aime... comme je dois l'aimer, lui si bon, si dévoué... Si tu savais avec quelle ardeur il travaille pour avancer l'époque de notre union! Ah! vois-tu, j'ai peur, ajouta-t-elle d'une voix basse et troublée, de n'avoir jamais autant de courage, autant de vertu que lui.

En ce moment, on entendit monter rapidement l'escalier.

— C'est lui! dit Maria.

Mais, en prononçant ces mots, il y eut dans sa voix une émotion qui exprimait plutôt la terreur que l'amour ou la joie. En même temps Julie, qui avait pâli, se leva pour s'en aller.

— Ah! reste, dit Maria avec une sorte d'effroi; reste, je t'en supplie! Julie la regarda avec surprise, ne comprenant rien à son trouble, et, dominant le sien même, elle se rassit.

André était un beau garçon de vingt-cinq ans environ; sa figure ouverte, la franchise de son allure, la vivacité de son regard intelligent et bon, lui attiraient toutes les sympathies. Imprimeur de son état, il avait autant d'amis qu'il avait de camarades; loyal et serviable, jamais on ne s'adressait en vain à son cœur. Aussi, comme il se savait aimé de tous ceux dont il partageait la vie et le travail, aimé de Maria, la plus jolie, la plus gracieuse des fiancées, comme il avait de la santé et de l'ouvrage, il se disait plus heureux qu'un roi.

Quand il entra chez la jeune fille, il était radieux; il vint lui serrer les mains, dit affectueusement bonjour à Julie, bonne et douce fille qu'il aimait à trouver près de sa fiancée; mais son front s'assombrit un peu lorsque ses regards inspectèrent rapidement la petite chambre, dont les meubles dérangés, couverts çà et là d'ouvrages non achevés, attestaient la préoccupation de leur propriétaire. Cependant il était si heureux, que le nuage qui passa sur son front disparut bientôt.

— Maria, dit-il d'une voix émue, aujourd'hui je salue le bonheur. Aujourd'hui M. Bertand, mon patron, m'a annoncé qu'il m'augmentait et qu'il me donnait en outre, pour le grand ouvrage que nous venons de finir, une gratification de 200 f. Ainsi, ma petite Maria, me voilà riche; j'ai maintenant 5,000 f. d'économies, une bonne place, beaucoup d'amour, voulez-vous de tout cela ?

— Moi ? dit la jeune fille troublée.

— Oui, Maria. Vous m'avez dit que vous seriez ma femme le jour où vous ne pourriez plus craindre de m'imposer une charge trop pesante; ce jour est arrivé. Maintenant je suis assez riche pour me permettre d'être mari, d'être père... Cette fortune s'augmentera. Quel bonheur! travailler pour vous, pour le joli marmot que je vous devrai! Le soir, après l'ouvrage, revenir près de vous, faire sauter mon fils sur mes genoux, tous les deux mes seuls biens, mes trésors!... Quel bonheur! Mais répondez donc, Maria; dites que vous m'avez ma joie.

— Oui, André, oui, je la partage; je suis bien heureuse aussi, et il faut que notre mariage se fasse tout de suite.

— Ah! merci, merci, ma petite Maria! La jolie femme que je vais avoir là! Fou de joie, il baisait ses mains, tandis que Julie s'était approchée de la fenêtre qui donnait sur les toits. Hélas! ce n'était pas pour voir le monde, la vie et le mouvement; c'était pour lever au ciel son grand œil bleu, dans lequel brillait une larme qu'elle voulait cacher à ses amis.

— Avec quel orgueil, reprit André, je vous verrai dans mon petit ménage! Nous aurons deux jolies chambres.

— Pas plus? dit Maria en hésitant.

— Oh! non... plus ce sera petit, plus près nous serons l'un de l'autre. Le jour, tandis que je serai à l'imprimerie, vous vous occuperez de notre petit ménage; vous travaillerez, mais pas trop, pour ne pas fatiguer ces beaux yeux.

— Ah! qu'importe? dit Maria avec amertume; quand on est ouvrier, quand on est pauvre, ne faut-il pas toujours travailler... travailler à en mourir? Qu'importe?...

— Ah! Maria, quelles paroles! Est-ce ainsi que vous devez envisager l'avenir? Est-ce que tous mes efforts ne tendront pas à vous faire la vie douce et heureuse? Vous ne croyez donc pas à mon amour, ou vous ne savez pas tout ce que peut l'amour d'un honnête homme pour le bonheur de celle qu'il aime.

— Pardon, mon ami, pardon! Oh! je sais tout ce qu'il y a de bon dans votre ame.

— A la bonne heure, reprit joyeusement André; car je veux vous voir heureuse, je veux vous voir toujours bien nise, toujours bien belle, et puis, quand je reviendrai dîner près de vous, à une petite table où l'on ne tiendra que deux, comme ce dîner me semblera bon, préparé par ces jolies mains blanches!

— Oui, reprit Maria avec une sorte d'irritation, soyez donc belle quand il faut soigner un ménage! conservez vos mains blanches en faisant la cuisine!

André la regarda, saisi d'une douloureuse surprise, et dit avec effort, après un moment de silence :

— Si j'étais riche, Maria, vous auriez des valets pour vous servir, des équipages pour vous emporter belle et brillante au bois de Boulogne, des loges à l'Opéra, toutes les jouissances du luxe, du bonheur... Mais, vous l'avez dit... je suis pauvre.

(La suite à un prochain numéro.)

constitutive de cette compagnie, que c'est lui qui a fait partir cette circulaire sous le couvert de l'administration, et qui s'est, pour ainsi dire, rendu l'éditeur responsable de l'entreprise en l'autorisant.

Nous ne pensions pas, nous devons le reconnaître, que les chemins de fer nous réservassent cette dernière énormité; nous ne pensions pas qu'un ministre, si peu soucieux qu'il fût de la fortune publique, pût jamais autoriser le personnel supérieur de son administration à se livrer à de semblables opérations, et voici ce qui nous portait à croire que M. Lacave-Laplagne ne prêterait jamais la main à une affaire aussi en dehors de toutes les habitudes et de toutes les règles d'une bonne gestion des finances du pays.

Il y a dix-huit mois à peine, les recettes de Commerce, de Maçon, d'Epinal, de Grenoble, de Montauban, de Clermont (Puy-de-Dôme), de Soissons, d'Issoudun, de Plœrmel, étaient libres, soit par la démission, soit par la fuite des titulaires. Quelques mois plus tard, plusieurs recettes étaient encore vacantes par des retraites dont les motifs ont été entourés d'un certain mystère. Enfin les fonctionnaires supérieurs de l'administration départementale des finances se livraient, en dehors de leurs attributions officielles, aux opérations de banque les plus hasardeuses. La presse signala ces désordres, et le gouvernement fut obligé de reconnaître que la presse avait raison. Par suite des réclamations qui lui arrivaient de toutes parts, M. le ministre des finances rendit, à la date du 17 août 1844, une décision qui restreignait les opérations de banque des receveurs généraux et interdisait toute opération semblable aux receveurs d'arrondissement, à la seule exception de la conversion en effets de commerce des excédants de recettes que le receveur général les autoriserait à faire sous sa responsabilité personnelle.

C'est cette décision qui ne nous permettait pas d'admettre que M. le ministre des finances pût un seul instant autoriser une entreprise qui compromettrait d'une manière si grave les intérêts du trésor, et cependant nous nous trompions. Nous prêtions à M. Lacave-Laplagne une sollicitude qui n'avait pas été dans sa pensée. Les éloges que nous étions disposés à lui donner; nous sommes donc obligés de les convertir en blâme. Si le précédent de la compagnie des receveurs généraux passait sans protestation, nous verrions, au prochain jour, apparaître la compagnie des receveurs particuliers, en attendant peut-être celle des percepteurs. Après avoir autorisé l'une, on n'aurait pas le droit d'entraver les autres. Et voyez-vous où cela nous conduirait? Voyez vous tous nos comptables convertis en entrepreneurs de chemins de fer? Les voyez-vous émettant des actions et se livrant ensuite à tous les tripotages qu'entraîne la manipulation de ces sortes de valeurs? Les voyez-vous employant les deniers publics à payer des primes et des reports? Les voyez-vous engagés dans des opérations malheureuses et qui les conduiront à la banqueroute envers l'Etat?

Le *Constitutionnel* signale aujourd'hui tous ces dangers, et il reproche à M. le ministre des finances de n'avoir pas su les entrevoir et d'avoir encouragé une situation qui peut avoir pour conséquence finale les plus déplorables catastrophes. Toutes les observations du *Constitutionnel* sont justes. Il est seulement fâcheux que ce journal ait autant tardé à s'apercevoir que lorsqu'on ouvrait la porte à l'agiotage, il se répandait partout; il est seulement fâcheux qu'il ait couvert de son approbation la fusion des compagnies à l'occasion du chemin du Nord, ce qui donnera à ses adversaires le droit de dire qu'en attaquant la compagnie des receveurs généraux, c'est encore pour M. de Rothschild, à qui cette compagnie fait ombrage, qu'il travaille. Nous, nous ne travaillons pour personne; nous avons eu seulement en vue, dans les réflexions que nous venons de soumettre à la conscience du public, des intérêts d'un ordre supérieur; ce sont les intérêts d'une bonne et sage administration des finances du pays, intérêts que M. Lacave-Laplagne nous paraît avoir complètement méconnus.

RAPPORTS OFFICIELS SUR NOS OPÉRATIONS MILITAIRES EN AFRIQUE.

Le rapport de M. de Lamoricière sur les combats qu'il avait livrés les 12, 13, 14 et 15, avant de se mettre à la poursuite de l'émir, vient d'être rendu public. C'est une narration claire, précise, élégante même, comme tous les rapports de cet officier distingué, et surtout sans emphase et sans prétention. Sa concision le rend par cela même difficile à analyser; nous devons donc en citer textuellement la majeure partie.

Le rapport est daté du bivouac de l'Oued-Helata, près Nedroma, le 17 octobre 1845. Le lieutenant général débute par rendre compte de son départ de Djemma-Ghazaouat le 12 avec 4,500 baïonnettes, 650 sabres (cavaliers) et 10 pièces de montagne pour aller vers Nedroma et le col d'Ain-Kebira, qui donne accès dans le pays des Traras. Arrivé au lieu où il campait le 17, jour de son rapport, il eut un engagement avec des fantassins des Beni-Menir (fraction des Traras) et des cavaliers. Pendant ce temps on distinguait à l'horizon, sur la crête des montagnes, des deux côtés du col, une nombreuse cavalerie immobile, celle de l'émir. Les Beni-Menir perdirent dans cet engagement une quinzaine d'hommes, et nous un officier du 15^e léger, un sous-officier et un soldat. Le général alla ensuite bivouaquer à Nedroma, dont les chefs vinrent le soir au camp s'excuser sur la nécessité d'avoir payé à Abd-el-Kader des contributions en argent et en vivres; ils avaient d'abord laissé fermées les portes de la ville.

« Je sus par les chefs, continue M. de Lamoricière, que l'émir, avec environ 2,800 chevaux, se tenait à Ain-Kebira, fomentant l'insurrection des Traras, des Ghossels et d'une faible portion des Beni-Amer-Garabas, qu'il n'avait pas pu pousser au Maroc. Toutes ces populations étaient entassées dans le pâté de montagnes qui occupe le triangle compris entre Lalla-Maghnia, Djemma Ghazaouat et l'embouchure de la Tafna. Tous les combattants s'étaient donné rendez-vous pour la défense du col d'Ain-Kebira, par où je devais nécessairement entrer dans la montagne.

« Je montai à ce col le lendemain matin 13 octobre.

« M. le général Cavaignac marcha vers la gauche de la position par un sentier que nous avions reconnu la veille au soir. J'arrivai péniblement à la hauteur par un sentier en corniche qui s'élève à droite en partant de la porte de Nedroma. M. le colonel Chadeysson du 15^e léger, avec son régiment et deux bataillons du 6^e léger, marchait en tête de colonne. Nous voyions en face de nous, et à gauche principalement, les crêtes couvertes de nombreux fantassins kabyles.

« Un mamelon très saillant et bien garni de monde s'élevait dans la partie moyenne du col, et aurait séparé nos deux attaques en avançant. J'y dirigeai M. le colonel Gachot, du 3^e léger, avec un bataillon de son régiment et une section de montagne. Je gardai près de moi le 44^e de ligne comme réserve à une tête de convoi. A onze heures, les trois têtes de colonne partirent ensemble et furent accueillies par un feu très vif.

« Celle de gauche, ayant à gravir, devant un ennemi nombreux, des pentes escarpées et exposées dans toute leur longueur à une fusillade plongeante, pouvait paraître hasardeuse; mais tel fut l'élan du 41^e de ligne, animé par le général Cavaignac et par son colonel, M. de Mac-Mahon, que la position fut enlevée d'emblée. Beaucoup de fantassins ennemis furent atteints et tués sur le revers opposé.

De notre côté, M. le chef de bataillon Carondelet, du 41^e de ligne, fut gravement blessé d'une balle à la tête; M. le capitaine Monnier, du même régiment, fut mortellement frappé; ainsi qu'un soldat; cinq furent blessés.

« Le col d'Ain-Kebira était occupé; j'y établis mon camp. M. le général Cavaignac vint m'y rejoindre dans l'après-midi, après avoir donné la chasse au loin à tous les fantassins qui essayaient de se maintenir sur les pitons voisins. Une section de la 6^e batterie du 14^e régiment, commandée par le capitaine Geslin, seconda ses mouvements par un feu ménagé à propos et bien dirigé.

« La cavalerie de l'ex-émir ne s'était point compromise dans ces terrains difficiles; elle avait le bon sens d'avoir évacué les crêtes de la gauche, avant de se trouver engagée. M. le général Cavaignac l'avait vue descendre vers l'Oued-Telata, et avait entendu les cris dont la poursuaient les Traras abandonnés par elle.

« Le lendemain 14, je fis dans la journée un mouvement d'une lieue et demie seulement pour venir camper au marabout de Sidi-Mohammed-el-Kraouan, où je savais trouver des silos abandonnés, pourvus d'orge pour ma cavalerie et mon convoi. Je pénétrai ainsi au cœur du pays des Beni-Quersous, la fraction la plus hostile des Traras, celle qui avait livré à M. le général Cavaignac, le 22 et le 24 septembre dernier, deux combats acharnés. Je refoulai vers la mer toutes les populations; et je commençai à leur fermer les chemins de l'Ouest. Mon mouvement se dessinait.

« Les tribus en comprirent la conséquence, et, dès le soir, des lettres me furent apportées de la part des Beni-Quersous et des Ghossels. Je combinai mon mouvement le 15 au matin, et je vins m'établir à Souk-Ouled-Aloui. Les crêtes rocheuses qui environnent cette espèce d'entonnoir étaient couvertes d'hommes armés qui se disposaient à nous y accueillir.

« M. le général Cavaignac, sorti le premier du défilé inextricable par lequel on débouche à Souk-Ouled-Aloui, avait engagé une vive fusillade avec les Kabyles dans les rochers de Bab-Messamar (la Porte-Ferrée), col par lequel on passe des Beni-Quersous chez les Beni-Missel. Je fis masser mon convoi, et, dès que M. le colonel Chadeysson fut arrivé avec les 6^e et 15^e légers, je le mis en mouvement par la droite pour attaquer les positions que M. le général Cavaignac abordait par la gauche. La principale résistance eut lieu de ce côté, où l'ennemi se montrait en force. Le bataillon de zouaves qui formait la tête de colonne avec le 4^e escadron de chasseurs de M. le capitaine de Vernon ne fit pas moins bien que le 41^e n'avait fait le 13, et fut plus heureux.

« Un seul zotave fut blessé, plus de 40 cadavres ennemis restèrent sur la place, et les seules pertes de la journée avaient eu lieu pendant la fusillade qui précéda l'attaque principale à gauche. Un sous-officier du 41^e de ligne avait été tué, cinq soldats du même corps blessés.

Ce combat découragea les Traras, et le 16 au matin, comme M. Lamoricière marchait vers le pic de Tadjera, au mont Noé, en se rapprochant de la mer, leurs chefs et les caïds des Ghossels et des fractions des Beni-Amers qui avaient reculé devant l'émigration au Maroc vinrent au devant du gouverneur général par intérim.

« Toutes ces tribus, dit celui-ci, étaient à ma discrétion, resserrées entre mon camp et la mer, dont, à Hadjera, je n'étais pas à plus d'une lieue et demie.

« Je pouvais faire descendre dans les affreux ravins où elles s'étaient jetées sans avoir le moyen d'en sortir des bataillons d'infanterie qui eussent obtenu une complète vengeance de cette insurrection... Dans la disposition d'esprit de nos troupes, cette vengeance eût été trop sévère peut-être. J'étais pressé de regagner la plaine et de me rapprocher de Nedroma, afin de surveiller le mouvement de l'émir, dont le camp se voyait à Ain-Kebira, séparé de nous par une courte distance, mais par des rochers et des précipices infranchissables.

« J'ai accordé le pardon qui m'était demandé, et je suis descendu ce matin de Hadjera ici. J'ai prescrit aux Ghossels et aux fractions des Beni-Amers de rester enfermés dans les montagnes des Traras ou dans celles des Oulassas, dont une députation est venue me trouver, jusqu'à ce que la sécurité de leur plaine fût suffisamment rétablie.

« C'est déjà un résultat que de fermer à l'émir cette forteresse. Je me trouve maintenant en mesure de le suivre dans les plaines s'il essaie de s'y tenir. J'ai renvoyé à Ghazaouat, ce soir, mes blessés, mes malades, mes éclopés; j'en retire les escadrons que j'y avais laissés. Je pourrai, à six ou sept heures du matin, me lancer à la poursuite d'Abd-el-Kader, dans la direction qu'il aura prise. J'ai des éclaireurs en route de tous les côtés pour m'en informer.

« Les troupes ont montré leur constance ordinaire dans ces pénibles marches dans les montagnes, où une distance de deux lieues à franchir les tenait sur pied toute une journée; celles qui ont été engagées étaient animées par le souvenir de leurs frères d'armes trahis et massacrés; jamais on ne les a vues plus braves et plus ardentes.

M. de Lamoricière termine en faisant part au ministre des hommes de tous grades qui se sont fait le plus remarquer.

Un rapport de M. le lieutenant général de Bar, daté d'Alger le 14 octobre, annonce que le colonel Gély était, le 7 octobre, à Tiaret, où était entré un convoi venant de Mascara. Il mentionne les opérations déjà connues du colonel de Saint-Arnaud.

Un rapport du maréchal-de-camp Thierry, daté d'Oran le 20 octobre, donne quelques détails sur la défection de quelques tribus de la subdivision, qui ont été débauchées par le khalifa d'Abd-el-Kader, Bou-Hamedi. Les tribus du maghzen n'avaient pas bougé. Ce rapport mentionne en quelques mots l'attaque de Mostaganem par Bou-Maza, qui a été repoussée; les opérations du colonel Gély, rentré à Tiaret après avoir traversé le sud de la subdivision de Mascara, en armes contre nous, et dont il a fait rentrer dans le devoir quelques tribus de la montagne; enfin la fuite d'Abd-el-Kader qui, dès le premier combat livré par M. de Lamoricière, avait cessé de prendre part aux actions, et était parti au milieu du second engagement, pendant que la poudre parlait encore, suivi, dit M. Thierry, des huées et des imprécations de ceux qui assistaient à cette fuite.

Une autre pièce, que M. de Lamoricière envoie à M. le ministre de la guerre, est une lettre de M. Courby de Cognord, chef d'escadron. M. Courby de Cognord avait été désigné comme ayant succombé dans la meurtrière affaire de Sidi-Brhim. Relevé demi mort par l'ennemi, il a été fait seulement prisonnier, et après avoir adressé à M. de Lamoricière une lettre qui n'est pas parvenue, il en a écrit une autre qui lui est arrivée. Dans cette lettre, M. de Cognord raconte à peu près avec les mêmes détails que M. de Martimprey l'affaire de Sidi-Brhim. Lui-même a été rudement traité dans cette affaire. Son cheval a d'abord été tué de deux coups de feu; M. de Cognord, en ayant pris un autre, rallia une quarantaine d'hommes et s'empara d'un puits où il espérait en vain pouvoir se maintenir. C'est vers ce moment que M. de Montagnac fut blessé mortellement. Le second cheval de ce chef d'escadron fut encore tué sous lui, et c'est dans ce moment que M. de Montagnac mourant lui remit le commandement. Le danger augmentait toujours, et cet offi-

cier se trouva, lui et les siens, entouré de 4 à 5,000 ennemis. C'est à ce moment que M. Froment-Coste et M. Dutertre, venant à son secours, furent frappés mortellement.

Il faut donc admettre que les détails publiés sur la mort de M. Dutertre n'étaient pas exacts, et qu'Abd-el-Kader n'a pas fait trancher la tête à ce brave officier qui, suivant les récits rendus publics, avait, prisonnier et envoyé comme parlementaire, encouragé les soldats restés dans le marabout à ne pas se rendre. Le capitaine Dutertre n'en a pas moins droit aux vifs regrets de l'armée, car il était brave, et il est mort dignement, comme ses camarades. M. Courby de Cognord avait reçu trois coups de feu et deux coups d' yatagan lorsqu'il fut relevé sans connaissance du champ de bataille. Il est dans les mains d'Abd-el-Kader. Il donne la liste des 96 hommes qui ont été pris; presque tous, à quatre ou cinq près, ont reçu des blessures. Il y a un chasseur qui en a reçu six, n'est que blessé. La lettre de M. Courby se termine ainsi:

« Abd-el-Kader a donné des ordres à tous ses chefs pour que nous soyons traités avec humanité, et jusqu'à présent nous n'avons qu'à nous louer de leurs procédés à notre égard. »

Paris, le 28 octobre 1845.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSUR.)

Il court des bruits de toute espèce sur les tripotages auxquels aurait donné lieu la résolution signifiée au cabinet par M. le maréchal Soult à son retour à Paris. Suivant les uns, M. le maréchal Soult aurait donné à entendre que si l'on voulait nommer son fils à l'ambassade de Rome, il consentirait à garder non seulement la présidence du conseil, mais encore le portefeuille de la guerre. C'est une tactique qui a déjà réussi deux fois au maréchal, et c'est sans doute pour cela qu'on lui a attribué la pensée de vouloir en user une troisième. Nous ne croyons pas pourtant que cette idée lui soit venue, et-voici pourquoi. Le maréchal, si étranger qu'on le laisse à quelques affaires, doit savoir qu'il n'y a pas bien longtemps, on a disposé de l'ambassade de Rome en faveur de M. Bois-le-Comte. On a donné la préférence à M. Bois-le-Comte sur tous ses rivaux, parce que c'était l'homme qui, par tous ses antécédents, par toutes ses tendances, par tous ses goûts, se trouvait en meilleure position de traiter avec le saint père les affaires relatives aux questions religieuses. Dès-lors, pourquoi M. Soult aurait-il demandé l'ambassade de Rome pour M. le marquis de Dalmatie? Il faut donc écarter cette accusation de marché qu'on dirige contre lui, accusation renouvelée d'il y a deux à trois années déjà.

D'ailleurs, nous l'avons toujours dit, ce qui a décidé M. Soult à quitter le ministère de la guerre, c'est qu'il ne veut pas avoir à subir plus longtemps les impatiences de M. Bugeaud. Une seule chose eût pu le décider à renoncer à ses projets, c'eût été le rappel de M. le duc d'Isly; mais comme M. le duc d'Isly n'est pas et ne saurait être rappelé en ce moment, il ne faut pas songer à faire rester plus longtemps M. le maréchal Soult au ministère de la guerre.

On dit qu'il commence à se montrer moins intraitable sur la question de la présidence du conseil, et voici ce qu'on raconte à ce sujet. Aucuns fonds n'étant portés au budget pour rémunérer un président du conseil sans portefeuille, il serait alloué au maréchal, provisoirement sur les fonds secrets, une indemnité de 50,000 fr. De plus, comme un président du conseil ne saurait habiter ailleurs que dans un hôtel somptueux, comme aucun hôtel à Paris n'est disposé pour loger convenablement ledit président, M. le maréchal Soult aurait proposé au gouvernement, ce qui aurait été accepté par lui, de lui louer son hôtel de la rue de l'Université moyennant 100,000 fr. par an. M. Soult, en se débarrassant de la partie la plus fatigante de ses travaux, n'aurait pas fait une trop mauvaise affaire, puisque la simple conservation d'un titre purement nominal lui vaudrait 150,000 fr. par an.

Il nous répugne d'ajouter foi à ces misérables calculs; cependant, comme on nous assure que ces concessions financières auraient fait fléchir la volonté du vainqueur de Toulouse, il faut bien que nous fassions connaître au pays ce qu'il lui en coûterait pour conserver à la tête des affaires un président malgré lui.

— On n'a pas encore trouvé, à ce qu'il paraît, un seul officier général qui consente à prendre le ministère de la guerre.

Voici, dit-on, ce qui fait hésiter ceux qui en auraient la meilleure envie. Les officiers généraux pensent que tant que M. le maréchal Soult restera président du conseil, il sera en réalité, sans en avoir le titre, le seul et véritable ministre de la guerre. A leur avis, son successeur officiel ne serait pour lui qu'un sous-secrétaire d'état, émergeant le traitement de ministre, mais n'en ayant nullement les attributions. On a frappé à bien des portes, et jusqu'à présent il ne s'est pas rencontré un seul lieutenant général qui veuille accepter cette position.

— Un journal a annoncé que les chambres seraient convoquées pour le 22 décembre prochain. Nous croyons savoir qu'aucune décision n'a encore été prise à cet égard.

On lit dans le *Libéral* de Douai :

Les rectifications de la liste générale du jury donnent lieu cette année à une multitude d'appels devant la cour royale de Douai. On pense que plus de 250 affaires seront inscrites au rôle avant le 10 novembre.

Le parti ministériel, à la suite de sa défaite, a intenté plusieurs demandes en radiations; quelques unes même sont faites à la requête du candidat tombé, et à une date postérieure d'un jour à la chute. L'effet est, comme on voit, très rapproché de la cause, et se montre un peu trop comme du dépit mal dissimulé; assez peu importe, il est vrai; le dépit n'est très légitime, et le droit ne l'est pas moins. Mais voici la position singulière que s'est faite M. l'avocat général Danel. Lui, fonctionnaire du ministère public, demande une radiation au préfet en conseil de préfecture; elle lui est refusée (il en est une du moins dans ce cas, et nous l'avons eue, et l'on pourra voir le ministère public plaider ici contre M. le premier avocat général. Il est probable que celui-ci ne siégera pas en si délicate occasion.

On lit dans le *Courrier du Bas-Rhin* :

La médiocrité générale de la moisson en Europe et la maladie qui, ces derniers mois, a attaqué les pommes de terre dans plusieurs contrées, et qui a rendu une partie de la récolte de cette année impropre à la consommation, ont jeté l'alarme dans les esprits, et ont fait craindre pour l'hiver qui est à nos portes, sinon une famine, du moins une disette de subsistances.

Plusieurs gouvernements, partageant ces craintes, ont pris une mesure aussi absurde dans son principe que funeste dans ses conséquences; ils ont défendu l'exportation des pommes de terre, oubliant que si, par présailles, les autres pays imitaient cet exemple, les contrées où il y aurait pénurie ne trouveraient pas à se pourvoir ailleurs; tandis que la facilité des communications a pour résultat, lorsque le commerce des denrées alimentaires n'est pas entravé, de rétablir l'équilibre en amenant les céréales sur les marchés où elles manquent.

Dans plusieurs pays, sans croire à une disette, on a entrepris pour cet hiver une cherté, et, pour empêcher les classes ouvrières et les pauvres d'en souffrir, on a jugé prudent de faire des approvisionnements, de ré-

Les grains dans les greniers de réserve, afin de pouvoir les vendre à bas prix pendant les mois de la saison rigoureuse. Les marchés de l'Alsace, ceux de Strasbourg et de Mulhouse particulièrement, ont été exploités dans ces dernières semaines par de pareils achats, provisionnement, et c'est peut-être là une des causes pour lesquelles les prix se sont élevés dans nos contrées à un prix bien supérieur à celui qui se maintient dans les contrées voisines.

La situation a fait naître, il y a quelque temps déjà, chez plusieurs honorables citoyens de notre ville, la pensée de prendre de pareilles mesures de précaution, et de réunir un fonds destiné à former des approvisionnements de grains qui pourraient être livrés à un bas prix aux pauvres dans le cas où la cherté deviendrait plus grande l'hiver prochain.

L'administration municipale s'est associée à cette pensée de sage prévoyance et une réunion de notables a eu lieu à cet effet mercredi dernier, à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. le maire.

Il a été décidé dans cette réunion qu'un fonds de 500,000 f. serait formé pour servir à acheter des grains qui seraient tenus en réserve jusqu'à l'hiver, et qui seraient livrés à cette époque à la consommation à un prix et d'après un mode à déterminer ultérieurement.

Ces achats de grains seront faits hors de l'Allemagne, de manière à ne pas influencer sur le prix de ses céréales dans nos contrées, et une commission a été désignée pour cette opération.

Une autre commission, composée de MM. Ratisbonne, Humann, Sengenwald, Nebel, Sauvage et Ehrmann, a été chargée de l'organisation de la souscription, qui est déjà en grande partie couverte par la signature des principales maisons de banque et de commerce de notre ville.

Avant que ces mesures reçoivent leur exécution, elles doivent être sanctionnées par le conseil municipal. Le conseil doit être appelé à assurer, au nom de la ville, un intérêt de 4 0/0 aux souscripteurs, et à les garantir en même temps contre toute chance de perte. Si, en effet, comme cela est à désirer, les blés devaient être vendus à un prix inférieur à celui auquel ils auraient été achetés, la ville s'engagerait à parfaire aux souscripteurs la différence entre le prix d'achat et le prix de vente.

Ces mesures portent le cachet d'une sage prévoyance, et, quoique nous nous loin de partager les appréhensions exagérées que la spéculation profane pour les exploiter à son profit, nous ne pouvons que désirer que les mesures projetées soient promptement communiquées au conseil municipal pour qu'elles puissent être mises à exécution. La subsistance des classes nécessiteuses n'est pas une question qui peut être abandonnée aux chances du hasard, et il vaut mieux l'assurer par un excès de précautions que de voir compromise.

Chronique.

Nous appelons l'attention de l'autorité locale sur les principaux locataires et surtout les propriétaires qui font ou laissent secouer les tapis par les fenêtres, ce qui procure aux habitants le plaisir d'être aveuglés en passant sur les trottoirs.

— On se plaint des entraves que la compagnie des ponts sur le Rhône suscite à la circulation, en tenant habituellement fermées une des issues latérales du pont Morand et les deux barrières du pont du Concert qui correspondent aux trottoirs. Il résulte de ces dispositions de pure économie que tous les jours et par tous les temps les piétons sont obligés de patauger dans la boue, au risque d'être écrasés ou renversés par les voitures et les chevaux; inconvenient dont ils seraient affranchis si l'administration tenait le pont ouvert dans toute sa largeur.

— On établit en ce moment un large trottoir en asphalté qui traversera la place de Bellecour et les Tilleuls à partir de la rue Saint-Dominique. En attendant la restauration complète de cette belle place, l'amélioration provisoire du trottoir à une grande portée pour nos quartiers méridionaux, que les piétons ne pouvaient atteindre dans la mauvaise saison sans se résigner à traverser littéralement un lac de boue.

— Le courrier de Lyon qui devait arriver à Strasbourg dimanche matin a éprouvé samedi soir un grave accident sur le chemin de fer, près de Cernay. Au moment où la malle franchissait la voie de fer, dont la barrière n'avait pas été fermée, elle fut renversée par un convoi et brisée en morceaux. Le courrier a été lancé à une grande distance et a été grièvement blessé; il a été immédiatement transporté à Colmar. Le postillon et les chevaux n'ont éprouvé aucun mal.

— On nous écrit de Thonon (Savoie), à la date du 27 octobre : « La ville de Thonon se trouve en ce moment dans la plus grande consternation. Voilà six jours consécutifs, moins un, que chaque après midi on entend le son lugubre du tocsin et les cris d'alarme au feu ! au feu ! Déjà plusieurs maisons pleines de la récolte de l'année sont devenues la proie des flammes. Jusqu'aujourd'hui on perdait en conjectures sur la cause de cette catastrophe. Ce n'est que dubitativement que l'on accusait l'imprudence, la jalousie, etc. Mais, ce matin, on a découvert une bande nombreuse de vagabonds, que l'on nomme chez nous *bohémien*, qui bivouaquaient dans le pays depuis plusieurs jours, et qui, d'après la rumeur publique, auraient allumé les incendies pour voler au milieu du trouble qu'ils devaient exciter.

— On a arrêté douze de ces malfaiteurs il y a trois heures. On est en ce moment à la poursuite de plusieurs autres qui se cachent dans les alentours de la ville.

— Ce matin une de leurs femmes, à qui l'on avait refusé l'assistance à l'hôpital, s'est retirée en proférant des menaces, et ce soir une partie assez importante du bâtiment de l'hospice n'offre plus qu'un monceau de cendres.

— Aujourd'hui l'alarme a été plus grande que les jours précédents, le feu ayant pris à deux endroits différents presque en même temps.

— Il est impossible de dire le zèle et l'activité que chacun a déployés dans ces tristes circonstances. Je signalerai, entre autres, le brigadier des douanes, un carabinier dont je ne sais pas le nom, les frères Bérard et les frères Borbiro, qui se sont constamment tenus au milieu des flammes et qui sont tout mutilés.

— On vient d'expédier deux estafettes, l'une à Genève pour louer deux pompes, l'autre à Chambéry pour demander une nouvelle compagnie de soldats, car on est toujours dans la crainte et l'agitation.

— Par décision ministérielle du 23 octobre, M. Ruffin de Lozier, lieutenant de gendarmerie à Bourg, a reçu son changement et passe à Romorantin (Loir-et-Cher). Il est remplacé à Bourg par M. Muysart de Vouglans, lieutenant à Gex.

— M. de Vouglans est remplacé à Gex par M. Vely, maréchal-des-logis à Lyon, nommé sous-lieutenant par ordonnance royale du 18 du courant.

— Un homme de 30 ans, ex-militaire, marié depuis deux ou trois ans, a été tiré lundi matin d'un puits placé devant son domicile, à Ramoye (Ain). Il avait l'occiput fracassé; des gouttes de sang étaient répandues près de là, au bord d'une mare, et sur la margelle même du puits. Les uns attribuent sa mort à un suicide dont la cause serait le désespoir que lui causait l'état d'aliénation de sa femme. Selon d'autres, ce serait la femme du défunt qui, déjà deux fois atteinte d'aliénation mentale, aurait donné la mort à son mari.

— Le soir du dimanche, dans un nouvel accès de folie; toujours lui-même, on a vu cette réponse aux interpellations du magistrat municipal : « Nous nous sommes donné une fameuse *brûlée* cette nuit. »

— La justice procède à une information.

— MM. Boulo et Barrielle, artistes aimés du public qui sait ap-

précier leur mérite, donneront, dans la salle du Cercle Musical, le samedi 29 novembre 1845, à huit heures du soir, un concert vocal et instrumental, dans lequel on entendra : M^{mes} Julian Vangelder et Eischfeld, MM. Baumann, Cherblanc, Gilbert, George Hainl, Gœury, Chanel, Boulo et Barrielle.

Le piano sera tenu par M. Joseph Luigini.

Le prix du billet est de 3 fr.

On peut s'en procurer à l'avance chez tous les marchands de musique et chez les concierges du Cercle Musical et du Grand-Théâtre.

Spectacles du 30 octobre.

GRAND THÉÂTRE. — L'Acte de Naissance, comédie. — Le Petit-Poucet, vaudeville, par Tom Pouce. — La Fille mal gardée, ballet.

CELESTINS. — Un Changement de Main, vaudeville. — Les Secondes Noces, vaudeville. — La Vie en partie double, vaudeville. — L'Aveugle et son Bâton, vaudeville.

BULLETIN DES SOIES.

La foire de Joyeuse (Ardèche) du 18 a été une des plus fortes de cette année; le temps était magnifique, il y avait une grande affluence de monde, et tous les marchands ont été satisfaits.

Les soies furent toutes enlevées de bonne heure. Les qualités fines, qui étaient en petit nombre, se vendirent à des prix avantageux; voici les cotes : Soies sur fines de Joyeuse (le demi kilogramme), 34 f. 45 c., 34 f. 85 c. et 35 f. 5 c.

Soies fines, 32 f. 65 c., 33 f. 50 c. et 35 f. 85 c.

Soies de deuxième choix, 29 f., 29 f. 50 c., 30 f., 30 f. 50 c., 31 f. et 31 f. 45 c.

Le marché de mercredi dernier a été nul à cause de la foire dont nous faisons connaître ci-dessus les beaux résultats.

A Aubenas, au marché de samedi dernier, quoiqu'il y eût foule, les acheteurs se présentaient en petit nombre.

Les soies en belles qualités fines étant devenues fort rares, il ne se trouvait guère que des qualités ordinaires qui se vendirent (le demi kilog.) 32 f. 65 c., 32 f. 85 c., 33 f. et 33 f. 25 c.

Il se fit peu d'affaires; on en attribue la cause au calme qui règne sur la place de Lyon.

A Avignon, les transactions conservent un petit courant; la demande porte principalement sur les titres très fins en grèges et en trames; la consommation ne laisse presque aucun débouché pour les titres moyens dans ce moment.

Il s'est vendu passablement de grèges royales de Naples dans les titres de 11/12 12/14, dans les prix de 59 fr. à 61 fr. 50 c. le kilog., et des royales de Messine dans les prix de 57 f. 50 c. à 58 f. 50 c. le kilog., conditionné sans escompte, pour les 15/14 14/16.

A Marseille, par suite des nouvelles venues de l'intérieur, le marché a été très calme la semaine dernière. On ne peut guère citer que trois ventes en Baruthine, Brousse, grand guindre et Samos, qui ont été faites à des prix bien maintenus, quoique l'article en général semble avoir quelque tendance à la baisse.

La consommation a été de :

5 balles Baffa, 14 fr. 50 le 1/2 kilogramme.

4 balles M. L. G., 21 fr.

42 balles Baruthine, 45 fr. 50 c. à 44 f. 50 c.

4 balles Antioche, 48 f. 50 c.

5 balles Toscane, 28 f. 1/2.

5 balles Morée fine, 21 f. 50 c. à 22 f. 1/5.

10 balles B. L. G., 49 f. 50 c.

12 balles Samos, 15 f.

5 balles Salonique, 22 f. 1/2.

4 balles B. L. G., 49 f. 50 f.

4 balles Entredoubles, 21 f. 50 c.

2 balles Roumélie, 45 f. 50 c.

6 balles Persel, 47 f.

4 balles Syrie fine, 26 f.

(Courrier de la Drôme.)

Nouvelles diverses.

Un honnête boulanger d'une petite ville du département de l'Oise, père d'une très jolie fille âgée de dix-huit ans, s'apercevait depuis plusieurs mois que le second clerc de l'unique notaire de la localité faisait, en se rendant au bureau de l'enregistrement, d'assez longues stations devant sa boutique, et qu'il ne quittait la place qu'après avoir échangé quelques signes d'intelligence avec la jolie boulangère. Ce brave homme de père redoubla de surveillance, et bientôt il lui parvint à intercepter des lettres toutes brûlantes d'amour. Pour couper court à cet enfantillage qui menaçait de devenir sérieux, il imagina d'écrire au jeune homme une lettre à peu près conçue en ces termes :

« Monsieur,

» Si vos ridicules démonstrations ne cessent pas, elles me forceront à quitter la ville. Mon avenir est engagé; je ne puis vous appartenir. A quoi vous servirait-il de persister dans vos projets à l'égard de qui ne peut ni ne veut vous entendre? Je ne vous aime point, je ne vous aimerai jamais; j'en aime une autre. Faites au moins, en cessant vos démonstrations offensantes, que je puisse vous conserver mon estime. »

Et le bon père, s'efforçant d'imiter la signature de sa fille, écrivit au bas de ces lignes : *Emélie Bachelet*.

Le jeune clerc devina aisément la fraude; il fit part de l'aventure au premier clerc, et tous deux s'entendirent pour faire au papa Bachelet une terrible peur. En conséquence, le premier clerc alla trouver l'honnête boulanger. « Monsieur, lui dit-il, vous avez fait un faux en contrefaisant la signature de M^{lle} votre fille. Le jeune homme à qui vous avez adressé votre lettre l'a remise, dans son premier mouvement de colère, à M. le procureur du roi; la justice est saisie. J'ai cru devoir vous en donner avis; mais, en vérité, je ne vois pas comment vous vous tirerez de là. Songez qu'il y va de la cour d'assises. »

La frayeur du pauvre homme fut si grande qu'il s'empressa de réunir ce qu'il possédait d'argent et disparut.

Près d'une année s'était écoulée; le second élève était venu à Paris sous prétexte de faire son droit, mais il n'avait fait que dissiper à l'estaminet l'argent qu'il avait pu soutirer à sa famille. Sa détresse était arrivée au dernier échelon; il était sans pain, sans asile, lorsque, se promenant un jour de la semaine dernière sur le boulevard pour tromper la faim qui le tourmentait, il se trouva tout-à-coup face à face avec le père Bachelet.

« Ah! Monsieur, dit ce dernier en tendant vers le jeune homme une main suppliante, ne me perdez pas, je vous en conjure. J'ai eu tort, c'est vrai; mais je ne croyais pas commettre un faux. »

La misère et la faim sont mauvaises conseillères; elles portèrent l'ex-second clerc à profiter de l'occasion, et il se fit remettre par le brave boulanger tout l'argent que celui-ci avait sur lui, ne dissimulant pas que c'était à ce prix qu'il mettait son silence. Mais Bachelet avait à Paris quelques amis, auxquels ce dernier événement le détermina à s'ouvrir. Ceux-ci n'eurent pas de peine à reconnaître qu'après avoir été d'abord mystifié, il venait d'être victime d'une escroquerie, presque d'un vol. Ils lui firent comprendre que la lettre qu'il avait écrite et signée ne pouvait en aucune façon constituer un faux aux yeux de la loi, et ils le déterminèrent à porter plainte. Sur cette plainte la justice informera; mais parviendra-t-elle à mettre la main sur l'auteur de cette mauvaise action?

— Le conseil municipal de Nancy, dans sa réunion de mardi dernier, a décidé que des souscriptions seraient sollicitées dans le but d'obtenir des sommes dont la destination serait de procurer à un certain nombre d'individus le pain à un taux modéré qui ne subirait aucune variation. Ces souscriptions seraient recueillies par les membres mêmes du conseil dans chaque section, aidés des notables qu'ils s'adjoindraient.

« On doit prier en outre, dit le *Patriote de la Meurthe et des Vosges*, le ministre du commerce de faire commencer immédiatement les travaux publics des chemins de fer dans nos environs, de manière à occuper un assez grand nombre d'ouvriers. Enfin, le conseil a choisi dans son sein une commission chargée de la répartition des ressources, du classement des individus à secourir et à aider, de tous les soins d'exécution, en un mot, que commanderont les mesures que la commission aura provoquées et que l'administration municipale aura arrêtées. »

— Le steamer américain *Drayton* remontait, le 12 septembre dernier, de la baie d'Aranzas à Corpus-Christi (point occupé par les forces américaines sur l'extrême frontière du Texas, du côté du Mexique, ayant à bord un fort détachement qui allait rejoindre le corps d'armée, lorsque les chaudières de ce bâtiment ont fait explosion. Dix hommes ont été tués, dont deux officiers du 4^e régiment d'infanterie américaine; il y a eu en outre dix-sept blessés, la plupart grièvement.

Nouvelles Etrangères.

SUISSE.

BERNE. — La *Gazette de Berne* annonce comme résultat général des élections l'entrée au grand-conseil de 27 membres nouveaux, dont 19 appartiennent au parti radical. L'opposition des 42 serait donc portée à 61, sans parler des revirements qui peuvent s'opérer dans le sein du grand conseil lui-même. Les conservateurs ont perdu quelques hommes connus, MM. Knechtenhofer, Tschabold, Fetscherin. La principale acquisition du côté radical est peut-être celle de M. l'avocat Sury de Berthoud, nommé à Fraubrunnen. M. Ochsenbein a été élu dans deux endroits.

— On assure que M. le comte de Pontois ne tardera pas à se rendre à Paris pour rendre compte à son gouvernement du résultat de son voyage diplomatique en Suisse et de la position politique dans laquelle il aura trouvé les cantons qu'il vient de parcourir.

— L'*Ami de la Constitution* de Berne a publié, il y a quelques jours, une circulaire confidentielle aux fonctionnaires publics; en voici la teneur :

« L'instruction dans l'affaire de l'assassinat de Leu prouverait que les hommes les plus éminents du parti radical seraient impliqués, et que leur arrestation aura lieu prochainement, mais qu'il est à craindre que cette arrestation n'occasionne des troubles dans la ville. Tout doit être prêt pour la réunion du landsturm; si le signal est donné par le feu ou le tocsin, cette levée en masse devra accourir en ville. »

ALLEMAGNE.

HAMBOURG. — Le *Sun* annonce que samedi dernier, dans la matinée, la partie basse de la ville, qui longe la rivière, a été inondée; les eaux se sont élevées presque aussi haut qu'en 1825. Une grande partie des magasins ont été remplis d'eau; cependant on n'a aucun accident à déplorer. Dans la soirée les eaux baissaient.

AUTRICHE.

D'après une correspondance adressée de Munich à la *Gazette générale allemande*, on s'attendait depuis long-temps à Vienne aux derniers événements d'Italie, et on craignait qu'ils fussent plus graves qu'ils ne l'ont été en effet. La preuve de ce fait résulte de diverses lettres qui mentionnent des mesures de précaution militaires prises long-temps avant que l'émeute de Rimini eût éclaté. Depuis les frontières des Etats de l'Eglise jusqu'à celles du Tyrol et de la Bavière, on a échelonné un si grand nombre de troupes dans les diverses garnisons que le gouvernement autrichien ne serait nullement embarrassé d'envoyer une armée d'avant-garde jusqu'à Naples, si l'ordre se trouvait sérieusement menacé.

La même correspondance parle d'une agitation religieuse extraordinaire qui régnerait dans le Tyrol. De toutes parts on entend des plaintes sur la contrainte rigoureuse imposée aux consciences, sur les mesures répressives du gouvernement. On parle d'excès populaires contre des couvents et des ecclésiastiques et de l'institution de commissions d'enquête auxquelles ces excès auraient donné lieu.

Toutes ces nouvelles manquent de précision; mais il est positif que des faits graves ont été signalés. Enfin, la même correspondance rapporte que le mouvement religieux dans le Palatinat continue de faire de grands progrès, malgré toutes les mesures prises pour l'arrêter. Les développements du catholicisme allemand sont tels, que le gouvernement devra tolérer les nouvelles communautés, s'il ne veut recourir à des actes de rigueur.

POLOGNE.

Une correspondance dont le ton général n'est pas hostile au gouvernement de Nicolas est adressée de Varsovie au *Mercure de Souabe*. On y lit ce qui suit :

« On attribue particulièrement à la police secrète et à l'espionnage la cause des malheurs qui affligent ce pays. La vénalité et la corruption ont atteint un degré extraordinaire; celui qui a un ennemi se venge par une dénonciation; cette délation n'attaque généralement que la classe élevée, le peuple étant considéré comme moins dangereux. Toutefois, nous aimons à constater que, parmi les juges chargés de statuer sur de semblables affaires, il se trouve des hommes d'honneur qui prononcent l'acquiescement des prévenus politiques; mais souvent on en rencontre qui, laissant de côté toute considération d'équité, s'arment de toute la rigueur des lois... Pour ce qui regarde les affaires ecclésiastiques, on ne néglige rien pour faire des conversions à l'église grecque. On ne cache même pas le but qu'on se propose d'extirper toute autre croyance... »

La vénalité et la corruption sont, on le voit, des moyens également bons dans les gouvernements absolus et dans les pays constitutionnels, quand on se propose d'abaisser la nationalité d'un peuple.

ESPAGNE.

Le tribunal de l'auditoire de guerre, dit le journal *el Castellano*, a rendu son arrêt dans la cause des individus qui ont tiré des coups de feu sur la voiture du général Narvaez. Cette cause devra encore être portée devant le tribunal supérieur de guerre et de marine. J.-Maria Gerbolés et Cristoval Mauprés, contumaces, sont condamnés à mort; Andrez Sanchez à dix années de présides, et tous les trois aux dépens. Les autres absous ou condamnés seulement, soit à l'amende, soit aux dépens du procès.

REPUBLIQUE ARGENTINE.

Le récit suivant, qui présente jour par jour l'exposé de la situation de Buenos-Ayres et des incidents qui viennent de la compliquer, est emprunté à un journal anglais, et sera lu avec intérêt :

« Buenos-Ayres, 19 août.

» Nos avis de Montevideo sont du 17. Plusieurs des navires de

Brown sont armés sous pavillon français ou anglais, et toute la flottille des barques monténégrines se prépare, dit-on, à aller croiser dans l'Uruguay. La corvette française l'Expéditive et la goélette anglaise le Dolphin sont revenues ici ce matin. Nous ne savons quels sont les plans des deux amiraux; il est probable qu'Oribé n'évacuera pas le territoire monténégrin, à moins qu'il n'y soit contraint par une force supérieure, et, bien que les amiraux soient redoutables sur mer, ils sont faibles sur terre.

« A Buenos-Ayres tout reste calme, mais la Gaceta publie des articles de plus en plus violents. Hier la Sala (chambre des représentants) s'est assemblée, et tous les documents relatifs aux négociations lui ont été présentés. On croit généralement qu'un appel sera fait aux gouvernements européens, et je pense que des dépêches à cet effet seront expédiées avec la présente. Les levées de troupes continuent activement, surtout dans le sud, et les forces doivent se rapprocher de la capitale.

« Deux cents soldats de marine anglais et français ont déjà remonté l'Uruguay pour y pousser une reconnaissance dans ces parages. Toutes les négociations amiables sont maintenant à peu près rompues. Du reste, Rosas se fait un mérite d'offrir protection aux Anglais qui n'ont pas encore quitté la ville.

« L'affaire va maintenant traîner en longueur, car les forces navales attendront des renforts ou de nouveaux ordres pour agir vigoureusement.

« 20 août. — La lecture des documents s'est terminée aujourd'hui à la Sala, et c'est demain que s'ouvrira la discussion. On pense que l'entrée de notre port sera refusée aux navires français et anglais. S'il en était ainsi, nous devrions nous attendre à un blocus hermétique et immédiat.

« On dit que les amiraux anglais et français ont l'intention de prendre possession de Colonia et d'y placer une garnison; ce point central deviendrait alors le rendez vous des déserteurs de l'armée d'Oribé.

« L'opinion générale est que Rosas résistera jusqu'aux dernières extrémités, car il est plein de confiance dans ses ressources. Il a l'intention de proclamer la loi martiale dans la ville, d'armer tous les hommes valides et d'entretenir sur pied une force d'au moins 15,000 hommes dans la ville.

« 21 août. — La Sala s'est encore réunie aujourd'hui, et, d'après le commencement des discussions, on croit qu'elle déclarera nul le traité conclu avec l'Angleterre, sous prétexte que les Anglais l'ont maintes fois violé.

« Par suite du blocus du Buceo, décrété par les ministres français et anglais, Oribé a créé un port franc sur le Lagoa-Mirim; c'est de là qu'il tirera tous ses approvisionnements et avec bien moins de frais que de Buenos-Ayres. »

Le gérant responsable, B. MURAT.

La vogue immense que s'est acquise en peu d'années la PATE DE GEORGE, pharmacien d'Epinal (Vosges), est fondée sur son efficacité contre les irritations de poitrine, les rhumes et les enrhumements. Elle se vend toujours par boîtes 1 f. 25 c. et 65 c. dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16, VERNET, place des Terreaux, 13, et à la pharmacie des Célestins; Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, place de Foy; Chalon-sur-Saône, FAIVRE, coufiseur, Grande Rue, 36; Mâcon, FOURCHER-MOSSEL, pharmacien, et à Genève (Suisse), ROUZIER-GRANDE-RUE, 1.

Bulletin de la Bourse de Paris du 28 octobre 1845.

Les affaires ont été assez animées, sans pourtant avoir eu autant de développement que celles d'hier.

La baisse des actions des chemins de fer n'a pas fait de nouveaux progrès. On craint cependant que ce ne soit qu'une halte, à la suite de laquelle les cours de ces valeurs éprouveront une nouvelle dépréciation.

Trois pour cent.....	82 40	Obligations de Paris.....	1400 »
Quatre pour cent.....	108 50	CHEMINS DE FER.	
Quatre et demi pour cent.....	» »	Saint-Germain.....	1075 »
Cinq pour cent.....	117 55	Versailles (rive droite).....	505 »
Emprunt de 1844.....	» »	— (rive gauche).....	337 50
Quatre 1/2 p. 0/0 belge.....	» »	Paris à Orléans.....	1180 »
Cinq pour cent belge.....	105 »	Paris à Rouen.....	1060 »
Cinq pour cent anglais.....	» »	Rouen au Havre.....	787 50
Récépissés Rostchild.....	101 »	Avignon à Marseille.....	995 »
Cinq pour cent romain.....	1400 »	Strasbourg à Bâle.....	267 50
Cinq pour cent portugais.....	» »	Orléans à Bordeaux.....	630 »
Trois pour cent espagnol.....	» »	Orléans à Vierzon.....	725 »
Deux 1/2 p. 0/0 hollandais.....	» »	Amiens à Boulogne.....	575 »
Banque de France.....	3315 »	Bordeaux à La Teste.....	192 50
Comptoir d'Escompte.....	1132 50	Montereau à Troyes.....	501 25
Banque belge.....	» »	Chemin du Nord.....	775 »
Caisse d'Epargne.....	1158 75	Fampoux à Hazebrouck.....	» »

FOYER DU GRAND - THÉÂTRE.

HEURE CHANGÉE.

Les séances du général **TOM POUCE** au foyer du Grand-Théâtre ont lieu maintenant de midi et demi à deux heures. Les bureaux ouvrent une demi-heure à l'avance.

Prix des places : premières, 2 f. : secondes, 1 f.

Les enfants au-dessous de dix ans ne paieront que demi place.

L'ODONTINE et l'ELIXIR ODONTALGIQUE ne doivent pas être confondus avec les autres dentifrices, car ils portent le double cachet de la science et de l'utilité, et c'est à ce titre que nous en recommandons l'usage.

(Extrait du Journal de Médecine, Gazette des Hôpitaux, tome 7, n. 26.)

Dépôts, à Lyon, chez M. Gondard neveu, négociant, place de l'Herberie; Vernet, pharmacien, place des Terreaux; André, place des Célestins; Verdun, coiffeur, place des Terreaux; à Saint-Chamond, chez M. Thibaud.

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 30 octobre.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		FIN COURANT		15 PROCHAIN.	
	1er cours.	dernier cours.	1er cours.	dernier cours.	1er cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille	»	»	»	»	1002 25	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Paris à Orléans.....	»	»	1185	»	1191 25	1195
prime.....	»	»	»	»	»	»
Paris à Rouen.....	»	»	1022 50	»	1020	1025 75
prime.....	»	»	»	»	1035	1052 50
Orléans à Vierzon.....	»	»	728 75	»	730	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Bordeaux à Orléans.....	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Nîmes à Montpellier.....	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Bâle.....	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Montereau à Troyes.....	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord.....	»	»	773 75	775 75	777 50	776 95
prime.....	»	»	»	»	785	787 50

EN VENTE chez VICTOR BOUTON, éditeur, rue Montmartre, 97.

1846 ALMANACH DE LA FRANCE DÉMOCRATIQUE PRIX 50 cent

ARTICLES.—L'Ouvrier de 1830, AUGUSTE BLANQUI. — A Peuple instruit bonnes Lois, J. B. — Les Gants jaunes, J. CAHAIGNE. — De la Religion, côté faible du Catholicisme, moyen de lui restituer sa popularité, F.-V. RASPAIL. — Une Epidémie en 1845 (Rostchild et les Chemins de Fer), J. D. — La Coalition et la Spéculation, proverbe, AMÉDÉE AUFAYRE, rédacteur en chef du Propagateur de l'Aube. — Nouvelle, ADELE BATTANCHON. — Aux Poètes, ALPHONSE ESQUIROS. — Agriculture, COLOMBEL (de l'Eure). — Les Femmes du Progrès, chanson, N. (du Mont-Saint-Michel). — A La Mennais, V. D'ARCHES. — Fables, PIERRE LACHAMBEAUDIE. — Tableau de l'Angleterre, TIMON. — A l'Aumônier, de ma Prison, JULES ALLARD. — Serrons nos Rangs, N. (de Doullens). — Un mot sur l'Exploitation, NOIRET (de Rouen). — L'Hirondelle du Prisonnier. — Mon Chant funèbre, VICTOR ESCOUSSE. — Le Progrès et l'Espérance, BRIGE, rédacteur de la Fraternité. — Les Conservateurs et les Intérêts matériels, N. GALLOIS, rédacteur en chef du Courrier de la Sarthe. — Cavaignac et les Réformes sociales. — Philippe Buonarroti, N. Z. — Histoire ancienne de Timon, ou Timon socialiste. — Projet complet d'Enquêtes ouvrières, DE CORMENIN. — Les Charpentiers, DE WIERS. — Lutte du Capital avec le Travail, ROBERT. — Fable, A. LECLERC. — Opinion des docteurs de l'Eglise sur l'Organisation des Sociétés. — C'est Dieu, A. JOURDAIN, rédacteur du Glaneur d'Eure-et-Loir. — Hygiène. — La Marchande de Violettes, SAVINIEN LAPOINTE. — Manifeste de la Réforme. — De l'Education publique, BABAUD-LARIBIÈRE, rédacteur de l'Indépendant d'Angoulême. — A Cavaignac, J. MATHIEU. — Opinion des Papes et des Ultramontains contre la Liberté de la Presse, et Opinion de LA MENNAIS sur les Jésuites. — Revue, etc., etc.

Etude de M^e Groz, avoué à Lyon, rue Bât-d'Argent, 16.

ADJUDICATION SUR MISE A PRIX RÉDUITE, par licitation entre majeurs,

A LAQUELLE LES ÉTRANGERS SERONT ADMIS, En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon,

D'UNE MAISON JARDIN, COUR ET DÉPENDANCES,

Située à la Guillotière, rue d'Ossaris, 5, DÉPENDANT DE LA SUCCESSION DE BENOÎTE BALLARD FEMME COINT.

L'adjudication aura lieu samedi huit novembre 1845, à midi, au pardessus de la mise à prix réduite à dix mille francs; ci..... 10,000 f.

L'immeuble se compose : 1° D'une maison située en la commune de la Guillotière, rue d'Ossaris, 5, comprenant un rez-de-chaussée et un étage au dessus; la façade sur la rue d'Ossaris est percée de quatre ouvertures à l'étage au-dessus;

2° D'une cour située derrière la maison; dans cette cour il existe une pompe à eau claire pour le service des locataires; il s'y trouve encore deux petites baraques servant de caves;

3° D'un petit jardin à la suite de cette cour. S'adresser, pour de plus amples renseignements, à M^e Groz, avoué à Lyon, et pour voir le cahier des charges, au greffe du tribunal. (5867)

Etude de M^e Gallay, notaire à Lyon, rue Lafont, 5.

A VENDRE A L'AMIABLE ET AUX ENCHÈRES,

En l'étude et par le ministère de M^e Gallay, notaire à Lyon, le lundi 3 novembre 1845,

à dix heures du matin.

1° **UN TERRAIN** propre à recevoir des constructions, situé sur la commune de la Guillotière, faubourg de Lyon, quartier du Prado, à l'angle des rues de Chabrol et Dumoulin, d'une contenance de 791 mètres carrés, y compris le quart desdites deux rues, en face du terrain;

2° Et **UN BÂTIMENT** en bois et briques, non encore complètement achevé, ayant caves, rez-de-chaussée et premier étage, et un hangar séparé dudit bâtiment; le tout reposant sur le terrain précédemment désigné.

S'adresser, pour prendre connaissance du cahier des charges, à M^e Gallay, notaire, et, pour visiter les immeubles à vendre et pour les autres renseignements, à MM. Coquet père, marchand de bois à la Guillotière, Port-au-Bois, et Chaloin, peintre et plâtrier, quai Mousieur, n. 120, à Lyon. (9642)

TISANE SÈCHE, dite **POUDRE DES VOYAGEURS.**

Elle est calmante, diurétique et rafraîchissante; d'une usage très commode, elle convient à tous ceux qui désirent se traiter en secret, ainsi qu'aux voyageurs. — Pharmacie Ph. QUET, rue de la Préfecture, n. 5, à Lyon. (6730)

Etude de M^e Guillemin, avoué à Lyon, rue de la Loge, n. 4.

ADJUDICATION

Devant le tribunal de première instance de Lyon,

LE SAMEDI 22 NOVEMBRE 1845, A MIDI,

DE DEUX MAISONS ET D'UNE TERRE

de soixante-deux ares environ, propre à la culture du jardinage,

Sises en la commune de la Guillotière, quartier de Monplaisir, lieu des Tournelles.

Le tout est d'un seul ténement et clos de murs, joignant la grande route de Lyon à Grenoble, confiné par un terrain appartenant au sieur Poulet, à l'est par un chemin appelé *chemin des Pensionnaires*.

L'adjudication aura lieu en un seul lot, au pardessus de la somme de cinquante francs outre les clauses et conditions du cahier des charges.

Pour les renseignements, s'adresser à M^e Guillemin, avoué. (5479)

Etude de M^e Brun, avoué à Lyon, rue du Bœuf, n. 51.

Adjudication au 15 novembre 1845.

VENTE PAR EXPROPRIATION FORCÉE,

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon,

ET EN UN SEUL LOT,

D'IMMEUBLES

Et objets immeubles par destination,

Servant à l'exploitation d'un établissement de bains situé en la commune de la Croix-Rousse, rue d'Enfer, maison des BAINS DE DIANE,

Appartenant au sieur Jean GAGNEUR.

Les immeubles consistent en bâtiments d'exploitation et d'habitation, cour, jardin, dépendances, ne formant qu'un seul ténement d'une contenance approximative d'environ onze ares.

Il existe dans la propriété un assez grand nombre de treillages, arbres nains, arbrisseaux à fruits et à fleurs.

Les objets immeubles par destination sont dans les différents bâtiments sus-énoncés, et ils se composent d'un puits à eau claire, d'une machine à vapeur, système *Wartz*, de la force de trois chevaux, et tous ses accessoires, de réservoirs en bois, baignoires en cuivre vernies, baignoires en ferblanc, lavoirs en pierres dures, tuyaux en plomb, robinets en cuivre, etc.

Mise à prix : dix mille six cents francs, ci : 10,600

Pour de plus amples renseignements, s'adresser audit M^e Brun, avoué. (5693)

A VENDRE. Excellente propriété dans une bonne commune du Charollais.

S'adresser à M^e Couet, notaire à la Clayette (Saône-et-Loire). (9419)

PAR BREVET D'INVENTION

(Sans garantie du gouvernement.)

ORDONNANCE DU ROI DU 10 NOVEMBRE 1844. Nouvelle et seule méthode dont l'efficacité est constatée par l'expérience pour la prompte et radicale guérison de toutes les maladies secrètes, écoulements, fluxus blanches irritations de matrice, dartres, rhumatismes, etc. Chez M. CLARION, médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, quai d'Orléans, n. 51, au 1^{er}, à Lyon. — Dépôts à MACON, chez M. Voituret, rue Municipale; à ROUGE, chez M. Bichel; à RIVE-DE-GIER, chez M. Reynaud, tous trois pharmaciens; à SAINT-ÉTIENNE, à la pharmacie Rigolot; à PARIS, chez M. Martin, pharmacien, rue Neuve-des-Petits-Champs, 53, et dans toutes les villes de France et de l'étranger. (8869)

VIDANGE INODORE.

La Compagnie Lyonnaise du Nettoyement, ci-devant place de la Platière, n. 2, actuellement quai Bon-Rencontre, 63, donne avis à MM. les propriétaires et régisseurs qu'elle abonne toujours les maisons pour le nettoyage à prime d'argent ou en échange contre les matières des fosses d'aisance, sauf une rétribution proportionnelle, et qu'elle est en mesure d'opérer le curage des fosses suivant les moyens indiqués dans la nouvelle ordonnance de la mairie de Lyon, et qui sera obligatoire à partir du 15 octobre prochain.

Elle prévient également MM. les propriétaires que son matériel lui permet de transporter les matières provenant des fosses dans leurs propriétés rurales. (3721)

A VENDRE pour cause de départ. — Un joli magasin d'herboristerie bien achalandé et dans un quartier bien peuplé, très bien disposé pour pharmacie.

S'adresser chez MM. Bazin-Couturier, rue Lanterne, 17, à Lyon. (6806)

ABONNEMENT

D'ÉCLAIRAGE A L'HUILE DES COURS ET ESCALIERS.

S'adresser rue Casati, n. 4, de midi à quatre heures. (6800)

AVIS MÉDICAL.

On prépare à Lyon, dans la pharmacie MACORS, rue Saint-Jean, 30, un **SIROP** qui a le puissant avantage de guérir les enfants atteints de la coqueluche. Une ou deux toupettes de ce Sirop suffisent pour faire disparaître cette cruelle maladie. (9117)

DÉPURATIF DU SANG

Le SIROP DE SALSEPAREILLE bien préparé est remède le plus certain pour la guérison des maladies sées par un vice dans le sang, originel ou acquis. (8) CHEZ VERNET, PLACE DES TERREAUX.

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, Rue de la Poudrerie, 49.